

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Séance du : **CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT SIX**  
**(5 juin 2026)**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le cinq juin deux mille vingt-six à 18h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET**  
de la délibération:

**Attribution de  
subventions  
exceptionnelles aux  
associations**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**21**

Suffrages exprimés :

**28**

Le Conseil a été  
convoqué le :

**28 mai 2026**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **08 juin 2026**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Païline, BESSON Françoise, BOSSARD Angélique, DA CUNHA Julie, DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, MÉTIVIER Guillaume, MONTEIX Anne (arrivée à 18h20), RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, CHEVALIER Lola est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, CORTAMBERT Agnès est excusée et donne pouvoir à COCHET Grégory, DUVAL Philippe est excusé et donne pouvoir à THOMAS Marie-Thérèse, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à MARTINS Chanel, et GERMAIN Annabelle est excusée (arrivée à 18h44) et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc.

Rapporteur : Maguy MONNERY

*Il est précisé que Pierre De Witte se retire de la séance du conseil municipal et ne prend pas part au vote afin d'écartier tout risque de conflit d'intérêt.*

**EXPOSE**

Afin de continuer de soutenir la dynamique associative charnaysienne, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à certaines associations. Sont concernées :

**Subventions exceptionnelles :**

**Sport :**

- **CBBS**, à l'occasion du 28<sup>e</sup> vide grenier, le 22 mars 2026, il est proposé un montant de 350€.
- **READY TO GRIMPE**, à l'occasion de l'organisation du championnat de France escalade Bloc Jeune, organisés les 7 et 8 février 2026, il est proposé un montant de 5 000€.

**Loisirs culture :**

- **ACTEM** à l'occasion de l'organisation Phil K chante Brel le 18 janvier 2026 il est proposé un montant de 117€, à l'occasion de l'organisation d'un théâtre pour enfants le 11 février 2026, il est proposé un montant de 81€, à l'occasion de l'organisation d'un concert jazz « les 5 louis » le 28 mars 2026, il est proposé un

montant de 117€ et à l'occasion de l'organisation d'un théâtre « l'autorisation » le 28 février 2026, il est proposé un montant 117€.

- **CHARNAY LOISIRS** à l'occasion d'une rencontre animateurs bénévoles le 21 novembre 2025, il est proposé un montant de 250€. Pour le 6 janvier 2026, lors de la galette des rois, il est proposé un montant de 250€
- **MELOD'AMIS**, à l'occasion de l'organisation du festival des 30 ans de Mélo d'Amis le 7 juin 2026, il est proposé un montant de 2 500€.
- **PERIPLES et COMPAGNIE**, à l'occasion de l'organisation du festival des 13 et 15 novembre 2026 (17e Edition), il est proposé un montant de 4 000€.
- **TTM**, à l'occasion de l'organisation du Gala de danse de fin d'année le 20 juin 2026, il est proposé un montant de 2 500€.

**Evènementiel :**

- **ASSOCIATION CHARNAY EVENEMENT** pour l'organisation du Salon des vins en mars 2026, il est proposé un montant de 3 300€.

**Social :**

- **TETES BLANCHES**, à l'occasion de l'organisation de la galette des rois le 1<sup>er</sup> février 2026, il est proposé un montant de 3 877€.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

## DELIBERATION

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** les dossiers de subventions déposées par les associations ;
- VU** l'avis favorable de la commission unique du 20 mai 2026 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement des subventions aux associations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

